



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ

Séance du mardi 7 février 2023

Sous la présidence de M. le Doyen Julien Bourdoiseau

CONSEIL PLÉNIER

Elus collège des professeurs et personnels assimilés

Présents : Mme Marie Dugué - M. Kévin Parthenay - Mme Olivia Robin-Sabard

Excusés : M. Alain Bousquet - M. Alexandre Deroche - M. Pascal Favard - M. Patrice Mélé

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Présents : M. Julien Bourdoiseau - Mme Marie-Laure Gély - Mme Christine Guillard - M. Yann Kossi -

Excusés : Mme Bénédicte Florin - Mme Évelyne Gauché - Mme Charlotte Leforestier - Mme Julie Scholler - M. Audric Vitiello

Elus collège des BIATSS

Présents : Mme Aurore Avril - Mme Nadège Asselin - M. Xavier Houiller

Excusés :

Elus étudiants :

Présents : Mme Elodie Douis - M. Mathis Level - M. Louis Ormillien - M. Hugo Maussion-Venzac - M. Pierre-Antoine Torquet

Excusés : M. Nathan Benadiba - Mme Ornella Dias - Mme Agathe Follet - Mme Tiphaine Ratte - M. Marvin Guilcher - M. Thomas Grzes -

Personnalités extérieures :

Présents : M. Frédéric Durin représentant de Mme Isabelle Soirat - Mme Séverine Payot

Excusés : Mme Florence Alary - Mme Catherine de Colbert - M. Franck Gagnaire - M. Alain Homps - Mme Valérie Jabot - M. Julien Zetlaoui

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

Présents : M. Eric Blin - Mme Anne Cheignon - M. Benjamin Lavergne - M. Pierre Mouzet -

Excusés : M. Frédéric Danos - M. Olivier Legros - M. Daniel Mirza - M. Arnaud Rivière

M. le Doyen ouvre la séance en accueillant Mme Séverine Payot qui a repris la charge de bâtonnier de l'ordre des avocats de Tours il y a quelques mois et qui nous fait l'honneur de participer pour la première fois à notre conseil de faculté. M. Frédéric Durin, directeur général adjoint d'Agglopolys est venu représenter Mme Soirat, membre titulaire du conseil.

M. le Doyen informe également le conseil de la présence de Mme Cheignon en tant que Responsable administratif par intérim. Il remercie Mme Cheignon d'avoir accepté, à sa suite, cette charge en plus de son poste actuel de responsable de la scolarité et a totale confiance en son professionnalisme, Mme Cheignon ayant été auparavant responsable administratif du service de santé universitaire.

Monsieur le Doyen informe également des absences et procurations données.

17h00 : Conseil plénier :

1. Approbation du PV de séance du 4 janvier 2023 (vote)

Le PV du conseil de faculté du 04/01/2023 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Informations générales

- Le forum de l'orientation qui s'est tenu les 3 & 4 février derniers a eu un franc succès auprès des collégiens et lycéens et leurs parents. En effet ceux-ci semblent inquiets face à une obligation de faire des choix d'orientation de plus en plus tôt dans la scolarité de leurs enfants. Les réponses données ont pu les rassurer. Cependant il est à déplorer que d'année en année il est de plus en plus difficile de mobiliser les enseignants et que ce sont pratiquement toujours les mêmes qui sont présents. Or, en tant que fonctionnaires d'état, ceux-ci ont en autres missions le devoir de renseigner les familles, démunies devant la complexification du système, sur l'offre de formation. L'équipe décanale a donc décidé de réfléchir à une meilleure répartition des tâches en mettant en place une liste de permanence d'une année sur l'autre.
 - o Mme Gely ajoute que le recteur a fait le déplacement cette année et est passé sur le stand de la faculté, ce qui a été l'occasion d'échanger et d'évoquer le bon classement national de la licence de droit par exemple.
- La semaine des masters aura lieu du 6 au 14 février et se terminera par le forum des métiers du droit le samedi 11/02. Organisé par des étudiants en master, ce sera l'occasion pour les étudiants d'assister à des conférences toute la semaine et de rencontrer des professionnels et anciens étudiants.
- Journées portes ouvertes le 4 mars 2023 : la même requête de mobilisation est adressée aux enseignants. La nouveauté cette année sur le site Portalis est que l'IAE, du fait de son nouveau statut, sera placé dans le bâtiment A mais l'organisation reste commune et en synergie avec les étudiants et les services administratifs et techniques.
- Le projet de suppression de la L3 Blois a été l'objet d'une réunion conjointe entre les élus locaux du loir et cher, la présidence de l'université et la direction de la faculté. M. le Doyen a rappelé les moyens limités qui sont ceux de la faculté et de l'université, l'antenne de Blois comptant 120 étudiants en 1^{ère} année puis 25 étudiants en 3^{ème} année (versus 300 à Tours) pour le seul parcours de droit. Sans tenir compte de l'aspect financier, l'offre de formation à Blois est indéniablement plus pauvre, beaucoup moins dynamique en conférences, associations étudiantes etc. L'offre de formation doit y être modernisée, adaptée à l'évolution rapide de la demande des employeurs. Les élus ont bien compris les difficultés de sous-encadrement de l'université mais craignent à juste titre la baisse du nombre d'étudiants. Ils souhaitent donc axer la réflexion vers la mise en place d'une licence professionnelle liée au numérique tenant compte d'une volonté de réindustrialisation du territoire.
 - o M. Torquet indique le soutien des élus étudiants à ce projet, mieux adapté au territoire de Blois
 - o M. le Doyen ajoute qu'il est important de se positionner très vite pour ne pas laisser la place à des écoles privées qui, au-delà du niveau d'enseignement, monnayent très cher les formations dispensées. Enfin, il précise que cette licence professionnelle sur le numérique est innovante et presque unique en France (un seul autre campus la propose actuellement).

- La sécurité bâtiminaire est mise à mal actuellement en raison de la présence d'un seul agent d'astreinte (une semaine sur deux). Ce qui signifie qu'une semaine sur deux à partir de 16h la faculté est sans surveillance, sans relais SST ou incendie. Nous sommes en infraction et le DGS est informé de la situation. A Blois la situation est pire car sans aucun plan de sécurité. L'alerte a été formulée auprès du service PL3S qui doit se rendre sur place rapidement. Le site devrait être placé sous gestion d'accès. M. le Doyen rappelle au passage que le plan vigipirate renforcé est toujours en vigueur.
 - o M. Torquet remarque que le système de gestion d'accès à la faculté des 2 lions n'est pas optimal au niveau sécurité car les portes battantes permettent l'accès à toute personne sans badge. Les vols et méfaits sur le matériel en salle et dans les zones de détente se multiplient.
- Sur le volet des emplois, M. le Doyen annonce que la faculté a pu obtenir la création d'un poste de maître de conférences en utilisant 2 supports de poste existants. Ceci vient s'ajouter aux 3 autres postes de MCF et professeurs déjà obtenus par l'équipe décanale.

3. **Référentiel des tâches (soumis au vote)**

Il s'agit d'une enveloppe de 1500 heures environ regroupant l'ensemble des tâches administratives liées aux charges d'enseignement à assurer par des enseignants volontaires.

Les primes attribuées à ces différentes tâches sont révisées chaque année. En 2023, elles restent inchangées malgré la disparition des enseignants gestionnaires de l'IAE.

On peut noter la création de deux nouvelles primes : l'encadrement de la LAS éco (L2 & L3) sur 10 heures et la responsabilité Erasmus dans les sections géographie et économie sur 5 heures.

Deux fonctions ont quant à elles été réduites : l'encadrement des M1 et des M2 qui se verront attribuer 10 heures au lieu de 20 heures quand le nombre d'inscrits est inférieur à 10.

M. Kossi s'interroge sur la fonction de vice-président de la section éco qui jusque-là n'a bénéficié d'aucune prime. Il indique que le travail du vice-président, qui est effectif, devrait être valorisé et apparaître dans le référentiel des tâches. En questionnant les membres de l'équipe décanale, M. le Doyen propose un partage de la prime existante (50€) de président de section avec une répartition 25€/15€.

Le référentiel des tâches ainsi remanié pour 2023 est soumis au vote et est adopté à l'unanimité (la version corrigée se trouve en annexe)

4. **Subventions étudiantes (soumis au vote)**

M. Blin, assesseur à la vie étudiante et aux grands événements prend la parole.

Depuis que l'IAE est indépendant, les demandes de subvention sont moins nombreuses : elles sont passées de 35 à 17 projets. Cependant le Doyen a décidé de conserver l'enveloppe allouée.

Il s'agit de 7000€ de subventions, en hausse cette année, soit 5700€ pour la 1^{ère} campagne et 1500€ pour la 2^{ème}. Les projets de licence se verront attribuer 300 à 450 € par projet tandis que les projets de master recevront 200 à 350 € par projet.

Tous les projets ont été acceptés sauf 2. Peu de nouveautés, aucun projet des géographes et économistes, ni des étudiants de Blois.

Les 2 projets refusés concernent des participations à des colloques qui doivent être vus avec les laboratoires de recherche, selon le règlement.

En l'absence de question, le dossier des subventions étudiantes est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

5. **Questions diverses**

- Problématique du projet de licence droit-science politique. Le HCERES a manifestement indiqué aux services centraux de l'université que nous ne pourrions pas proposer cette double licence sans l'existence préalable des 2 licences simples.

Cette situation a été apprise par M. le Doyen en commission des composantes (CDC) ce lundi 06 février après que les VP formation ont été contactés par 3 fois à ce sujet.

M. Parthenay, à l'origine du projet avec 2 autres professeurs, a le sentiment de ne pas avoir été entendu et respecté. Si le projet de double licence droit-science politique doit être abandonné, c'est toute l'offre de formation qui devra être reformulée.

Il demande donc le soutien du conseil de faculté pour la création d'une licence de science politique simple afin de déboucher sur la double licence. En effet, les VP formation soutiennent qu'il s'agirait d'obtenir l'habilitation de la licence de science politique, qui resterait fictive, et que la double licence serait ensuite un simple montage interne.

Différents membres du conseil interviennent en exprimant à la fois leur doute sur ce montage fictif et leur inquiétude de devoir remettre à plat l'ensemble de l'offre de formation.

D'autres s'interrogent sur la possibilité d'une dérogation qui était en fait la question à faire remonter par les VP formation au ministère, car d'autres doubles licences ont pu voir le jour au niveau national, sans que soient obligatoirement créées les licences simples.

A ce stade, M. le Doyen et Mme Robin-Sabard se proposent de porter la discussion du conseil en CFVU prévue le 9 février, avant de prendre une quelconque décision.

- Emploi : le nombre d'étudiants n'a jamais été limité tandis qu'on n'augmentait pas le nombre de postes administratifs et enseignants. M. le Doyen ayant alerté le Président de l'université à plusieurs reprises, celui-ci a pris en compte cet état de fait et a demandé une note au doyen sur le taux d'encadrement effectif.
- Correspondant culture : sur rappel de Mme la VP culture, ce poste actuellement détenu par M. Blin depuis 2 ans doit être renouvelé en conseil de faculté. Il est demandé à la communauté si une personne souhaiterait prendre le relais de M. Blin. Aucune personne ne s'étant présentée et M. Blin étant volontaire pour continuer, son mandat se trouve prolongé de 2 nouvelles années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.